

DU/ig

Berne, 21 juin 1983

Brève notice sur les relations entre la Suisse et
Madagascar

Les relations entre la Suisse et Madagascar peuvent être considérées comme bonnes. L'important programme de coopération au développement entre les deux pays en constitue la partie essentielle. Les autorités malgaches sont, à tous les niveaux, très satisfaites de la qualité de cette coopération et en font ouvertement état.

De manière générale d'ailleurs, la Suisse est assez bien connue des cercles gouvernementaux malgaches, qui savent ce que représente notre pays, quelle est sa politique et qui considèrent que la langue française constitue un lien entre les deux Etats.

L'Ambassadeur Ranjeva, dont la biographie est jointe en annexe, serait, selon des collaborateurs de la DDA qui ont travaillé avec lui, un homme ouvert, libéral, qui n'hésiterait pas à exprimer franchement ses pensées, même si celles-ci comportent quelques critiques sur la politique économique de son gouvernement.

Notre coopération au développement s'est élevée en 1982 à 5,2 millions de francs. A cela s'ajoute une aide financière de la DDA de 3 millions de francs pour la Banque de développement rural. Les principaux secteurs sur lesquels porte notre coopération sont les suivants:

- formation d'ingénieurs électriciens
- exploitation forestière et formation d'ingénieurs
- fabrication de matériel agricole
- formation d'artisans

./.

- coopératives artisanales
- formation d'ingénieurs agronomes en élevage
- viti-viniculture
- équipements de dispensaires ruraux.

Un coordonnateur de la DDA est en poste à Tananarive.

D'autre part, la Suisse a accordé à Madagascar, le 28 décembre 1982, une aide à la balance des paiements de 10 millions de francs. Les expériences faites jusqu'à présent sont assez positives pour qu'il ne soit pas exclu qu'une nouvelle aide à la balance des paiements, également de 10 millions, soit accordée à Madagascar pour 1984.

L'aide humanitaire accordée par la Suisse à Madagascar s'est élevée en 1982 à 533'000 francs.

Enfin, la Suisse a signé le 13 octobre 1982 avec Madagascar un accord de rééchelonnement de dettes portant sur un montant supérieur à 4 millions de francs.

Les relations commerciales sont modestes: les importations s'élevaient en 1982 à 4,1 millions de francs (1981: 4,5 millions), les exportations à 2,7 millions (1981: 10,6 millions).

La colonie suisse s'élevait au 31 décembre 1980 à 236 personnes, dont 50 doubles-nationaux.

C'est notre Ambassadeur à Dar-es-Salaam qui est accrédité auprès des autorités malgaches. Un Chargé d'affaires a.i. réside à Tananarive.

C. Dunant

N.B.

L'Ambassadeur Ranjeva se rendra le 23.6. à 9h.00 chez l'Ambassadeur Staehelin, à 10h.30 chez l'Ambassadeur Hugentobler et il a rendez-vous avec des représentants de l'OFAEE dans le courant de l'après-midi.

Annexes: - notice biographique de l'Ambassadeur Ranjeva
- rapport politique du 4.5.1983 sur les relations extérieures de Madagascar

Pro memoria:

En 1970, Nestlé a fondé en collaboration avec le Gouvernement malgache une usine pour la fabrication de lait concentré, la Société Malgache de Produits Laitiers (SMPL).

La dégradation économique de Madagascar (manque de devises) a contraint l'usine à fermer ses portes en 1981. Au début de 1982, Nestlé s'est retirée de l'affaire en cédant gratuitement ses parts au Gouvernement malgache.

Madagascar a par la suite demandé à la DDA de couvrir les frais de fonctionnement de l'usine, demande à laquelle la DDA n'a pu accéder pour des raisons financières et pratiques.